

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 20 mars à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des jeunes et de la Vie Associative en séance publique sous la présidence de Monsieur Emmanuel DASSA, Maire.

Étaient présents : Mme Alexandre, M. Cabirol, M. Champagnat, M. Da Cruz, M. Dassa, M. Dubois, Mme Hache, Mme Lépissier, M. Massiou, M. Nominé, M. Poline, M. Tsalpatouros, M. Vera, Mme Vera, Mme Vervisch.

Pouvoirs :

Mme Delbos à Mme Alexandre

Mme Duval à Mr Massiou

Mme Oumrani à Mme Vera

Mme Pasquier à Mr Champagnat

Mr Pieprz à Mr Dassa

Mme Risaliti à Mr Poline

Mme Sanchez à Mr Da Cruz

Mr Schoettl à Mr Nominé

Secrétaire de séance : Mr Da Cruz

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Présents : **15**

Procurations : **8**

Votants : **23**

Le quorum étant atteint, **Monsieur Emmanuel DASSA**, Maire, ouvre la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

- **Adoption de l'ordre du jour**
- **Approbation** du compte rendu de la séance du 06 mars 2017
- **Délibération n°1** : Compte de Gestion 2016 - Commune ;
- **Délibération n°2** : Compte Administratif 2016 - Commune ;
- **Délibération n°3** : Compte de Gestion 2016 – Assainissement ;
- **Délibération n°4** : Compte Administratif 2016 - Assainissement ;
- **Délibération n°5** : Compte de Gestion 2016 - Régie Publique de l'Eau ;
- **Délibération n°6** : Compte Administratif 2016 - Régie Publique de l'Eau ;
- **Délibération n°7** : Affectation du résultat 2016 au Budget primitif 2017 – Commune ;
- **Délibération n°8** : Affectation du résultat 2016 au Budget primitif 2017 – Assainissement ;
- **Délibération n°9** : Affectation du résultat 2016 au Budget primitif 2017 – Régie Publique de l'Eau ;
- **Délibération n°10** : Vote des taux des taxes locales pour l'exercice budgétaire 2017 ;
- **Délibération n°11** : Budget Primitif 2017 – Commune ;
- **Délibération n°12** : Budget Primitif 2017 – Eau & Assainissement ;
- **Délibération n°13** : Budget Primitif 2017 – Régie Publique de l'Eau ;
- **Délibération n°14** : Tarifs des prestations municipales périscolaires pour l'année 2017 – 2018 ;
- **Délibération n°15** : Subventions 2017 aux associations ;
- **Questions diverses.**

Monsieur DASSA propose de retirer le point n°16 concernant la dénomination du lotissement des Jardins des Vignes. Il indique qu'il prendra un arrêté en ce sens et qu'il informera le Conseil Municipal, par voie informatique, de la décision. Il précise qu'il avait proposé que la voie porte le nom de Monsieur Christian THIROUIN, ancien maire de la commune. La famille, sollicitée, a préféré décliner pour raisons personnelles, tout en remerciant vivement la commune d'avoir fait cette proposition.

L'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité (pour 23).

2. Adoption du compte rendu de la séance du 6 mars 2017 :

Ce compte rendu est adopté à la majorité des membres présents (20 pour et 3 abstentions : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl).

3. Délibération n°01 : Compte de gestion 2016 de la commune

Le compte de gestion 2016 de la Receveuse municipale étant en concordance avec le compte administratif 2016 de la commune, le conseil municipal en **prend acte à la majorité (20 voix pour et 3 abstentions : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl)**

4. Délibération n°02 : Compte administratif 2016 de la commune

Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT présente le compte administratif de la commune. Il indique qu'il est en concordance avec le compte de gestion de la receveuse Municipale.

Monsieur le Maire quitte la séance qui est présidée par Monsieur Jean-Charles Champagnat.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M 14 régissant la comptabilité des services des communes,

Vu le compte de gestion de la Receveuse Municipale,

Vu le Budget primitif modifié de la commune pour l'exercice 2016,

Vu l'avis de la commission finances en date du 16 mars 2017,

Considérant que les écritures comptables présentées, tant en dépenses qu'en recettes sont conformes aux écritures réalisées par la Receveuse Municipale de Limours,

Considérant que Monsieur le Maire quitte l'assemblée lors du vote,

Entendu la lecture du compte administratif de la commune pour l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, à la majorité : 19 voix pour et 3 abstentions (Mme Hache, Mrs Nominé et Schoettl),

Adopte le Compte Administratif de la commune 2016 présenté par le Maire qui fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice excédentaire de **634 122.63 €** dont la balance générale est la suivante :

Section de fonctionnement :

| | MONTANT |
|---|---------------------|
| a) Recettes de l'exercice | 3 400 916,58 € |
| b) Dépenses de l'exercice | 3 116 782,30 € |
| c) Résultat de l'exercice (a-b) | 284 134,38 € |
| d) Résultat Reporté Exercice 2015 | 256 519,66 € |
| e) Part affectée à l'investissement (Cpte 1068) | 256 519,66 € |
| f) Résultat de Clôture 2016 (c+d-e) | 284 134,38 € |

Section d'investissement :

| | MONTANT |
|--|---------------------|
| a) Recettes de l'exercice | 1 797 280,46 € |
| b) Dépenses de l'exercice | 965 048,78 € |
| c) Résultat de l'exercice (a-b) | 832 231,68 € |
| d) Résultat Reporté Exercice 2015 | -482 243,43 € |
| f) Résultat de Clôture 2016 (c+d) | 349 988,25 € |

| | |
|---|---------------------|
| Résultat global de l'exercice 2016 | 634 122,63 € |
|---|---------------------|

La présente délibération est adoptée à la majorité : 19 pour et 3 abstentions : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl.

5. Délibération n°03 : Compte de gestion 2016 du budget assainissement

Le compte de gestion 2016 de la Receveuse municipale pour le budget assainissement étant en concordance avec le compte administratif 2016 de la commune, le conseil municipal en **prend acte à la majorité (20 voix pour et 3 abstentions : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl)**

6. Délibération n°04 : Compte administratif 2016 du budget assainissement

Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT présente le compte administratif du budget assainissement. Il indique qu'il est en concordance avec le compte de gestion de la receveuse Municipale.

Monsieur le Maire quitte la séance qui est présidée par Monsieur Jean-Charles Champagnat.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M 49 régissant la comptabilité des services d'assainissement,

Vu le Budget primitif assainissement de la commune pour l'exercice 2016,

Considérant que les écritures comptables présentées, tant en dépenses qu'en recettes sont conformes aux écritures réalisées par la Receveuse Municipale de Limours,

Considérant que Monsieur le Maire quitte l'assemblée au moment du vote,

Après en avoir délibéré, à la majorité : pour 19 et 3 abstentions (Mme Hache, Mrs Nominé et Schoettl),

Adopte le Compte Administratif du service public assainissements 2016 présenté par le Maire qui fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice excédentaire de **119 072.63 €** dont la balance générale est la suivante :

Section d'exploitation

| | MONTANT |
|---|----------------------|
| a) Recettes de l'exercice | 76 874,54 € |
| b) Dépenses de l'exercice | 94 106,78 € |
| c) Résultat de l'exercice (a-b) | -17 232,24 € |
| d) Résultat Reporté Exercice 2015 | - 43 216,03 € |
| e) Part affectée à l'investissement (Cpte 1068) | - |
| f) Résultat de Clôture 2016 (c+d-e) | - 60 448,27 € |

Section d'investissement

| | MONTANT |
|--|----------------------|
| a) Recettes de l'exercice | 573 258,12 € |
| b) Dépenses de l'exercice | 932 163 .46 € |
| c) Résultat de l'exercice (a-b) | -358 905,34 € |
| d) Résultat Reporté Exercice 2015 | 538 426,24 € |
| e) Résultat de Clôture 2016 (c+d) | 179 520,90 € |
| Résultat de Clôture global 2016 (f+e) | 119 072.63 € |

La présente délibération est adoptée à la majorité : 19 pour et 3 abstentions : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl.

7. Délibération n°05 : Compte de gestion 2016 de la régie publique de l'eau

Le compte de gestion 2016 de la Receveuse municipale pour le budget de la régie publique de l'eau étant en concordance avec le compte administratif 2016 de la commune, le conseil municipal en **prend acte à la majorité (20 voix pour et 3 abstentions : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl)**

8. Délibération n°06 : Compte administratif 2016 de la régie publique de l'eau

Monsieur Bernard VERA présente le compte administratif du budget de la régie publique de l'eau. Il indique qu'il est en concordance avec le compte de gestion de la receveuse Municipale.

Monsieur le Maire quitte la séance qui est présidée par **Monsieur Jean-Charles Champagnat**.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M 49 régissant la comptabilité des services d'eaux et d'assainissement,

Vu le Budget primitif de la régie publique de l'eau de la commune pour l'exercice 2016,

Vu l'avis de la commission finances en date du 16 mars 2017,

Considérant que les écritures comptables présentées, tant en dépenses qu'en recettes sont conformes aux écritures réalisées par la Receveuse Municipale de Limours,

Considérant que Monsieur le Maire quitte l'assemblée au moment du vote,

Après en avoir délibéré, à la majorité : pour 19 et 3 abstentions (Mme Hache, Mrs Nominé et Schoettl),

Adopte le Compte Administratif de la régie publique de l'eau 2016 présenté par le Sénateur-Maire qui fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice excédentaire de **13 415,51 €** dont la balance générale est la suivante :

Section d'exploitation

| | MONTANT |
|---|--------------------|
| a) Recettes de l'exercice | 398 571,38 € |
| b) Dépenses de l'exercice | 310 686,73 € |
| c) Résultat de l'exercice (a-b) | 87 884,65 € |
| d) Résultat Reporté Exercice 2015 | -4 200,36 € |
| e) Part affectée à l'investissement (Cpte 1068) | - |
| f) Résultat de Clôture 2016 (c+d-e) | 83 684,29 € |

Section d'investissement

| | MONTANT |
|--|----------------------|
| a) Recettes de l'exercice | 57 785,07 € |
| b) Dépenses de l'exercice | 132 932,71 € |
| c) Résultat de l'exercice (a-b) | -77 145,56 € |
| d) Résultat Reporté Exercice 2015 | 6 876,88 € |
| e) Résultat de Clôture 2016 (c+d) | - 70 268,78 € |
| Résultat de Clôture global 2016 (f+e) | 13 415,51 € |

La présente délibération est adoptée à la majorité : 19 pour et 3 abstentions : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl.

9. Délibération n°07 : affectation des résultats 2016 au BP 2017 de la commune

Monsieur Jean-Charles Champagnat indique que la commission finances propose d'affecter les résultats 2016 au BP 2017 de la commune comme suit :

- 1) Affecter au Budget Primitif 2017 de la commune une partie de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au Compte de Résultat 2016, soit la somme de **100 000.00 €** à l'article 1068 « Réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé » aux recettes de la section d'investissement,
- 2) Affecter au Budget primitif 2017 de la commune une partie de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte de résultat 2016, soit la somme de **184 134.38 €** à l'article 002 « excédent antérieur reporté » aux recettes de la section de fonctionnement ;
- 3) Reporter au Budget Primitif 2017 la totalité de l'excédent de la section d'investissement constaté au Compte de Résultat 2016 soit la somme de **349 988.25 €** au compte 001 « Excédent antérieur reporté » aux recettes de la section d'investissement.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M14 régissant la comptabilité du budget communal,

Vu le Compte administratif 2016 voté ce jour,

Vu l'avis de la commission finances en date 16 mars 2017,

Considérant qu'il convient de délibérer afin d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 faisant ressortir un excédent de **284 134.38 €** ;

Considérant qu'il convient de délibérer afin d'affecter le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2016 faisant ressortir un excédent de **349 988.25 €** ;

Après en avoir délibéré, à la majorité : pour 20 et 3 abstentions (Mme Hache, Mrs Nominé et Schoettl),

Décide

- **d'affecter** au Budget Primitif 2017 de la commune une partie de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au Compte de Résultat 2016, soit la somme de **100 000.00 €** à l'article 1068 « Réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé » aux recettes de la section d'investissement,
- **D'affecter** au Budget primitif 2017 de la commune une partie de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte de résultat 2016, soit la somme de **184 134.38 €** à l'article 002 « excédent antérieur reporté » aux recettes de la section de fonctionnement ;
- **de reporter** au Budget Primitif 2017 la totalité de l'excédent de la section d'investissement constaté au Compte de Résultat 2016 soit la somme de **349 988.25 €** au compte 001 « Excédent antérieur reporté » aux recettes de la section d'investissement.

La présente délibération est adoptée à la majorité : 20 pour et 3 abstentions : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl.

10. Délibération n°08 : Affectation des résultats 2016 au BP 2017 du budget assainissement

Monsieur Jean-Charles Champagnat indique que la commission finances propose d'affecter les résultats 2016 au BP 2017 du budget assainissement comme suit :

- 1) Reporter au Budget Primitif du service public de l'assainissement 2017 la totalité du déficit de la section d'exploitation constaté au Compte de résultat 2016 soit la somme de **60 448.27 €** à l'article 002 « déficit antérieur reporté » de la section d'exploitation,
- 2) Reporter au Budget Primitif du service public assainissement 2017 l'excédent de la section d'investissement constaté au Compte de Résultat 2016, soit **179 520.90 €** à l'article 001 « excédent antérieur reporté » aux recettes de la section d'investissement.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Nomenclature M 49 régissant la comptabilité du service public de l'assainissement,

Vu le Compte Administratif 2016 du budget assainissement voté ce jour,

Vu l'avis de la commission finances en date du 16 mars 2017,

Considérant qu'il convient de délibérer afin d'affecter au budget primitif 2017 le résultat de la section d'exploitation du Compte de résultat 2016 faisant ressortir un déficit de **60 448.27 €**,

Considérant qu'il convient de délibérer afin d'affecter au budget primitif 2017 le résultat de la section d'investissement 2016 faisant ressortir un excédent de **179 520.90 €**,

Après en avoir délibéré, à la majorité : pour 20 et 3 abstentions (Mme Hache, Mrs Nominé et Schoettl),

Décide :

- **de reporter** au Budget Primitif du service public de l'assainissement 2017 la totalité du déficit de la section d'exploitation constaté au Compte de résultat 2016 soit la somme de **60 448.27 €** à l'article 002 « déficit antérieur reporté » de la section d'exploitation,
- **de reporter** au Budget Primitif du service public assainissement 2017 l'excédent de la section d'investissement constaté au Compte de Résultat 2016, soit **179 520.90 €** à l'article 001 « excédent antérieur reporté » aux recettes de la section d'investissement.

La présente délibération est adoptée à la majorité : 20 pour et 3 abstentions : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl.

11. Délibération n°09 : affectation des résultats 2016 au BP 2017 de la régie publique de l'eau

Monsieur Bernard VERA indique que le Conseil d'Exploitation propose d'affecter les résultats 2016 au BP 2017 du budget de la régie publique de l'eau comme suit :

- 1) Reporter au Budget Primitif de la régie publique de l'eau 2017 la totalité de l'excédent de la section d'exploitation constaté au Compte de résultat 2016 soit la somme de **83 684,29 €** à l'article 1068 « résultat d'exploitation reporté » aux recettes de la section d'investissement,

- 2) Reporter au Budget Primitif de la régie publique de l'eau 2017 le déficit de la section d'investissement constaté au Compte de Résultat 2016, soit **70 268,78 €** à l'article 001 « déficit antérieur reporté » aux dépenses de la section d'investissement.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Nomenclature M 49 régissant la comptabilité de la régie publique de l'eau,

Vu le Compte Administratif 2015 du budget de la régie publique de l'eau voté ce jour,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie des Eaux en date du 13 mars 2017,

Considérant qu'il convient de délibérer afin d'affecter au budget primitif 2017 le résultat de la section d'exploitation du Compte de résultat 2016 faisant ressortir un excédent de **83 684,29 €**,

Considérant qu'il convient de délibérer afin d'affecter au budget primitif 2017 le résultat de la section d'investissement du Compte de résultat 2016 faisant ressortir un déficit **70 268,78 €**,

Après en avoir délibéré, à la majorité : pour 20 et 3 abstentions (Mme Hache, Mrs Nominé et Schoettl),

Décide :

- **de reporter** au Budget Primitif de la régie publique de l'eau 2017 la totalité de l'excédent de la section d'exploitation constaté au Compte de résultat 2016 soit la somme de **83 684,29 €** à l'article 1068 « résultat d'exploitation reporté » aux recettes de la section d'investissement,
- **de reporter** au Budget Primitif de la régie publique de l'eau 2017 le déficit de la section d'investissement constaté au Compte de Résultat 2016, soit **70 268,78 €** à l'article 001 « déficit antérieur reporté » aux dépenses de la section d'investissement.

La présente délibération est adoptée à la majorité : 20 pour et 3 abstentions : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl.

12. Délibération n°10 : Vote du taux des taxes locales 2017

Monsieur Jean-Charles Champagnat indique que, conformément au débat d'orientations budgétaires du 6 mars dernier, le taux des taxes locales reste inchangé par rapport à 2016.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires décidant de ne pas augmenter les taux de l'imposition communale,

Vu l'avis de la commission finances en date du 16 mars 2017,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le taux des taxes locales avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, à la majorité : pour 20 et 3 abstentions (Mme Hache, Mrs Nominé et Schoettl),

Décide d'adopter les taux des impositions locales comme suit :

| | Bases prévisionnelles 2017 | Taux 2016 | Produits attendus |
|--------------------------|---|----------------------|------------------------------|
| <i>Taxe d'habitation</i> | 6 372 000 | 11,64 % | 741 701,00 € |
| <i>Foncier Bâti</i> | 3 818 000 | 20,43 % | 780 017,00 € |
| <i>Foncier Non Bâti</i> | 44 000 | 87,51 % | 38 504,00 € |
| | | Total : | 1 560 222,00 € |

Dit que ces recettes seront inscrites au Budget Primitif 2017 de la commune, article 7311.

La présente délibération est adoptée à la majorité : 20 pour et 3 abstentions : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl.

13. Délibération n°11 : Budget primitif 2017 de la commune

Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT présente le budget primitif 2017 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- section de Fonctionnement : **3 444 480.52€.**
- section d'Investissement : **2 277 375.73 €.**

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis de la commission finances en date du 16 mars 2017,

Considérant le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017 du 06 mars 2017,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Charles Champagnat, Adjoint au Maire en charge des Finances,

Après en avoir délibéré, à la majorité : pour 20 et 3 abstentions (Mme Hache, Mrs Nominé et Schoettl),

Adopte la section de Fonctionnement du Budget Primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **3 444 480.52 €.**

Adopte la section d'Investissement du Budget Primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 277 375.73 €.**

La présente délibération est adoptée à la majorité : 20 pour et 3 abstentions : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl.

14. Délibération n°12 : Budget primitif 2017 de l'assainissement

Monsieur Jean-Charles CHAMPAGNAT présente le budget primitif 2017 du service public de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- section de Fonctionnement : **198 332.00 €.**
- section d'Investissement : **988 767.50 €.**

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis de la commission finances en date du 16 mars 2017,

Considérant le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017 en date du 06 mars 2017,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Charles Champagnat, Adjoint au Maire en charge des finances,

Après en avoir délibéré, à la majorité : pour 20 et 3 abstentions (Mme Hache, Mrs Nominé et Schoettl),

Adopte le Budget Primitif 2017 du service public de l'assainissement qui s'équilibre en Dépenses et en Recettes :

- Pour la section d'exploitation : **198 332.00 €**

- Pour la section d'investissement : **988 767.50 €**

La présente délibération est adoptée à la majorité : 20 pour et 3 abstentions : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl.

15. Délibération n°13 : Budget primitif 2017 de la régie publique de l'eau

Monsieur Bernard VERA présente le budget primitif 2017 de la régie publique de l'eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- section de Fonctionnement : **489 910.28 €.**
- section d'Investissement : **365 897.74 €.**

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis de la commission finances en date du 13 mars 2017,

Considérant le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017 du 06 mars 2017,

Entendu le rapport de Monsieur Bernard VERA, Président de la régie Publique de l'Eau,

Après en avoir délibéré, à la majorité : pour 20 et 3 abstentions (Mme Hache, Mrs Nominé et Schoettl),

Adopte le Budget Primitif 2017 de la régie publique de l'eau qui s'équilibre en Dépenses et en Recettes :

- Pour la section d'exploitation : **489 910,28 €**

- Pour la section d'investissement : **365 897,74 €**

La présente délibération est adoptée à la majorité : 20 pour et 3 abstentions : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl.

16. Délibération n°14 : tarifs des prestations périscolaires 2017/2018

Monsieur Jean-Charles Champagnat indique que la commission finances propose d'augmenter les tarifs des prestations périscolaires de 0.2 %, taux correspondant à l'inflation prévisionnelle 2017. Il précise que le tranches de quotient sont augmentées de la même manière.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le budget primitif 2017 voté ce jour,

Après en avoir délibéré, à la majorité : pour 20 et 3 abstentions (Mme Hache, Mrs Nominé et Schoettl),

Décide de modifier les tarifs des prestations périscolaires selon le tableau annexé à la présente délibération.

Dit que ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} avril 2017.

Dit que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget 2017, article 7067.

La présente délibération est adoptée à la majorité : 20 pour et 3 abstentions : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl.

17. Délibération n°15 : subventions 2017 aux associations

Madame Valérie Vervisch présente la délibération qui porte sur le montant des subventions allouées par la commune de Briis-sous-Forges aux associations pour l'exercice 2017. Le montant total de cette enveloppe, vu en commissions vie associative et finances, est de **62 630.43 €**.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget 2017 voté ce jour, notamment l'article 6574,

Vu les avis de la commission Vie Associative et de la commission Finances,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Considérant que 2 élus, membres des bureaux d'associations bénéficiaires ne participent pas au vote (**Mrs Poline et Da Cruz**),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour 23),

Décide des subventions 2017 aux associations selon le tableau annexé à la présente délibération pour un montant global de **62 630.43 €**.

Dit que les dépenses seront inscrites en dépenses de fonctionnement du budget 2017, article 6574.

La présente délibération est adoptée l'unanimité : pour 23

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.